

Faculté des sciences économiques, sociales et politiques



ACTU3 Doctorat en sciences (sciences actuarielles)

Gestion du programme

IAG Département d'administration et de gestion

Responsable académique : Pierre Devolder

Objectif de la formation

Le programme doctoral propose une formation de haut niveau de qualité scientifique dans le cadre de la réalisation d'un projet de recherche original.

Conditions d'admission

Ont accès au programme doctoral en sciences actuarielles les porteurs d'un titre de master en sciences actuarielles, obtenu avec grade, ou d'un titre jugé équivalent et de la mention correspondante, après examen du dossier.

Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont reprises dans le fascicule "Renseignements généraux" du Programme d'études.

Structure générale du programme

Le programme doctoral comprend le dépôt d'un avant-projet de thèse menant à l'admission à l'épreuve de confirmation, une épreuve de confirmation visant à juger de l'état d'avancement du projet de thèse (maximum 1 an) et une épreuve de thèse.

Évaluation

Le Doctorat en sciences actuarielles est conféré par un jury de spécialistes aux étudiants ayant défendu leur dissertation dans les conditions prévues par le règlement du Département (ce règlement peut être obtenu au secrétariat du Département).

Situation du diplôme dans le cursus

Le diplôme de docteur en sciences actuarielles sanctionne la plus haute qualification scientifique dans le domaine d'études choisi. Il constitue une étape significative d'un processus de recherche permanent.